



LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

25 FÉVRIER 2025



4 fleurs
Villes et Villages fleuris



Ville active et sportive



Ville prudente



MCL - scène conventionnée
d'intérêt national



Certification 3 - Ville internet

SOMMAIRE

Préambule	Page 2
1 – L’environnement économique et les concours financiers de l’ETAT	Page 3
2 - Situation financière de la collectivité	Page 14
3 - Les prévisions pour 2025	Page 29

Préambule

Suite à la motion de censure adoptée le 4 décembre dernier, la première depuis 1962, la France a abordé 2025 sans budget.

Dans une conjoncture internationale qui demeure plus que jamais incertaine, cette situation inédite accroît les incertitudes qui pèsent sur les ressources des collectivités territoriales.

C'est donc dans ce contexte que va se dérouler ce Débat d'Orientations Budgétaires destiné à communiquer les informations utiles en amont du vote du budget primitif 2025, année qui verra la poursuite de la mise en œuvre des projets de la municipalité en direction de la population.

1 – L’environnement économique et les concours financiers de l’ETAT

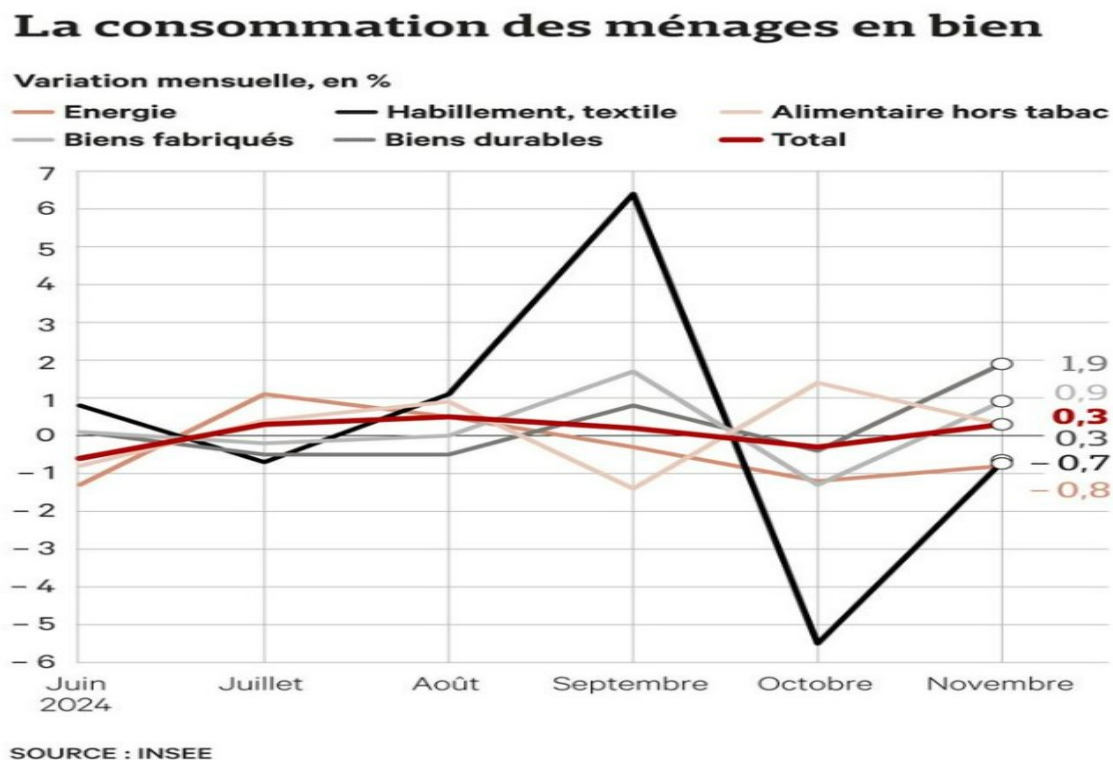
1.1. L’environnement économique

1.1.1. L’économie française fait du surplace

Selon les projections actuelles de la Banque de France, la croissance française pourrait s’établir à + 1,1% en 2024, proche finalement des prévisions initiales du Gouvernement.

Mais l’instabilité politique actuelle est une source d’incertitude indéniable pour l’économie qui apparaît plutôt morose en ce début d’année.

Alors que le Gouvernement table sur une reprise de la consommation pour alimenter la croissance, celle-ci est plutôt à l’arrêt, comme l’indique le schéma ci-dessous.



Cette conjoncture économique a relativement peu d'impact pour le moment sur la situation de l'emploi.

Le taux de chômage se situe en effet à 7,4% au troisième trimestre 2024, soit le même niveau que celui de l'an dernier.

Taux de chômage BIT

Données CVS, en moyenne trimestrielle

	En % de la population active		Variation en points depuis			Milliers
	2024T2	2024T3	2024T2	2023T3	2019T4	2024T3
Personnes au chômage	7,3	7,4	0,1	0,0	-0,8	2 333
15-24 ans	17,9	19,7	1,8	2,4	-2,0	671
25-49 ans	6,7	6,6	-0,1	-0,2	-0,6	1 183
50 ans ou plus	5,0	4,7	-0,3	-0,5	-1,1	479
Hommes	7,3	7,6	0,3	0,2	-0,7	1 231
15-24 ans	17,7	19,4	1,7	1,0	-1,1	360
25-49 ans	6,5	6,9	0,4	0,5	-0,5	630
50 ans ou plus	5,1	4,7	-0,4	-0,4	-1,3	241
Femmes	7,4	7,2	-0,2	-0,2	-0,9	1 102
15-24 ans	18,2	20,0	1,8	4,0	-3,2	312
25-49 ans	6,8	6,3	-0,5	-0,9	-0,8	553
50 ans ou plus	5,0	4,8	-0,2	-0,4	-0,8	237
<i>Personnes au chômage de longue durée</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,5</i>	<i>533</i>

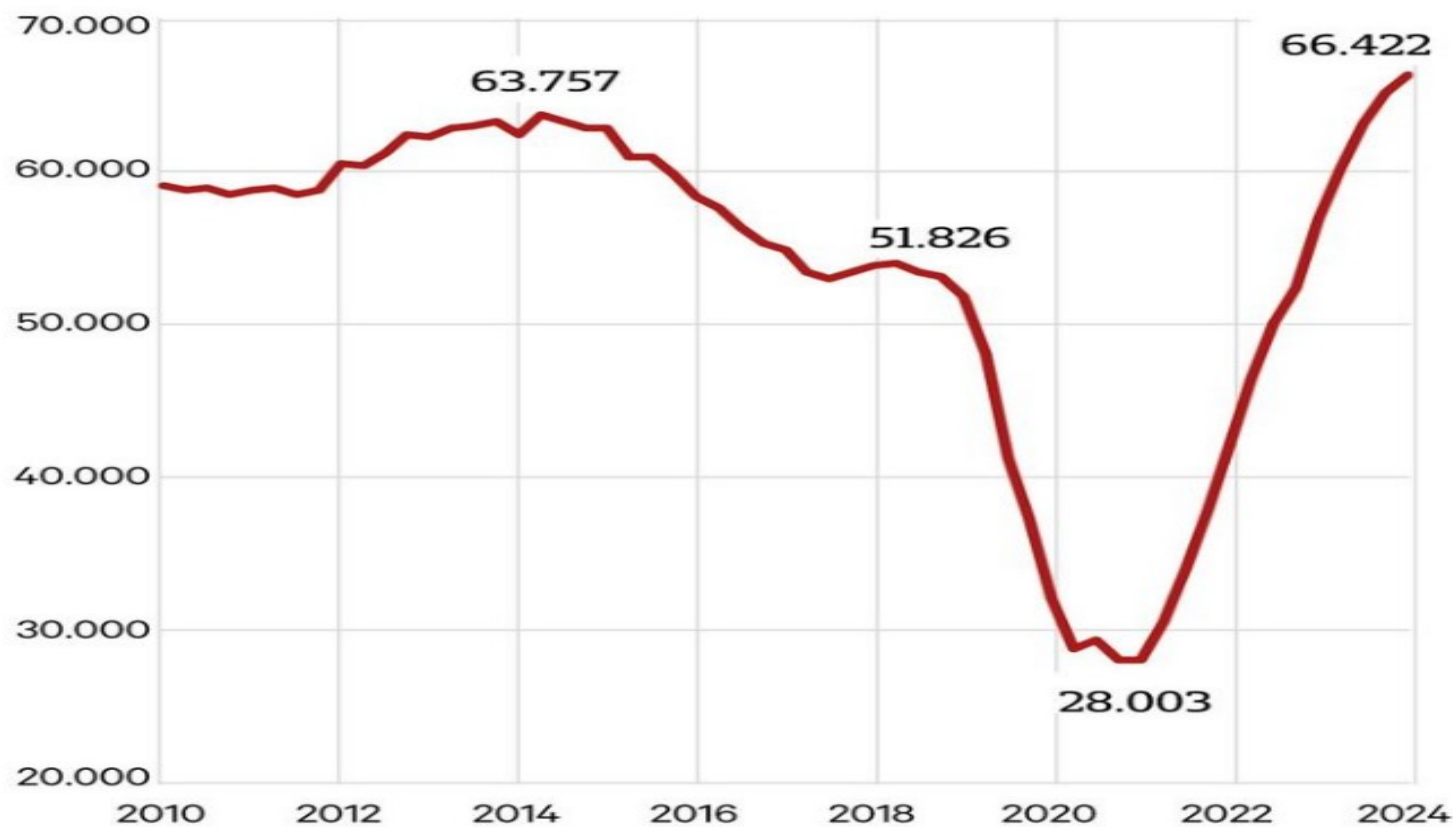
Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire

Source : Insee, enquête Emploi

Reste à savoir comment cette situation de l'emploi va évoluer en 2025 compte tenu de l'augmentation du nombre de défaillances d'entreprises qui a retrouvé un niveau élevé après une baisse spectaculaire entre 2020 et 2023 due à l'intervention massive de l'Etat afin de faire face à l'épidémie de COVID 19.

L'évolution du nombre de défaillances depuis 2010

Cumul sur 12 mois



SOURCE : BPCE L'OBSERVATOIRE

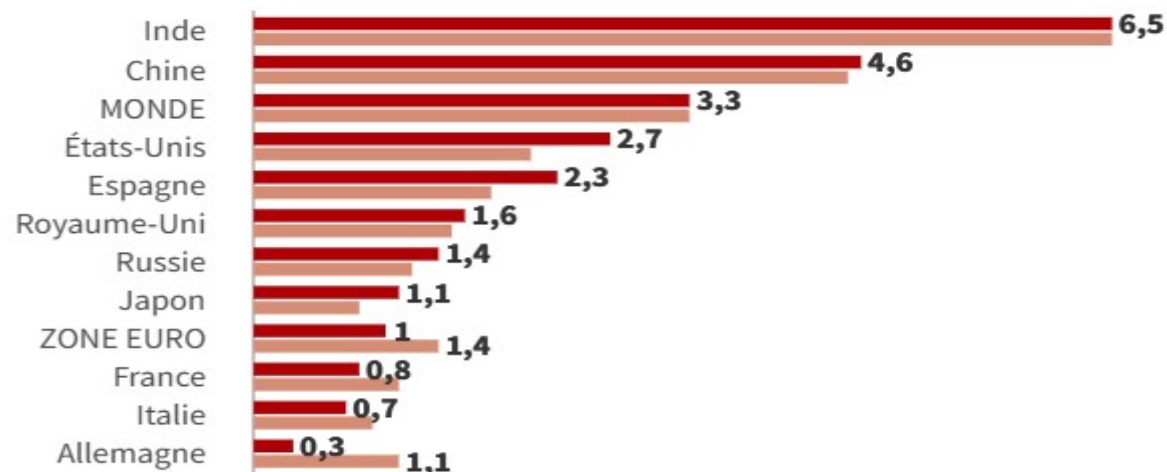
1.1.2. Dans une Europe anémiée

Plus que jamais, l'Europe est à la traîne alors que le fossé entre notre continent, berceau de l'ère industrielle et les Etats-Unis se creuse inéluctablement.

Les prévisions de croissance du FMI

Variation annuelle du PIB, en %

■ 2025 ■ 2026



SOURCE : FMI



Même si la dette américaine est en passe de battre un nouveau record, l'élection de Donald TRUMP à la maison blanche est une nouvelle source d'inquiétude pour notre vieille Europe qui va devoir subir les assauts d'un protectionnisme exacerbé de l'Oncle SAM.

Dans ces conditions, la situation financière de la France devrait encore malheureusement s'aggraver.

Avec un déficit 2024 qui se situerait à 166,6 milliards d'euros et un déficit prévisionnel 2025 évalué à 5,4%, sujet à caution, les dispositions proposées par le gouvernement BAYROU, devraient faire tourner le déficit 2025 aux alentours de 150 milliards d'euros.

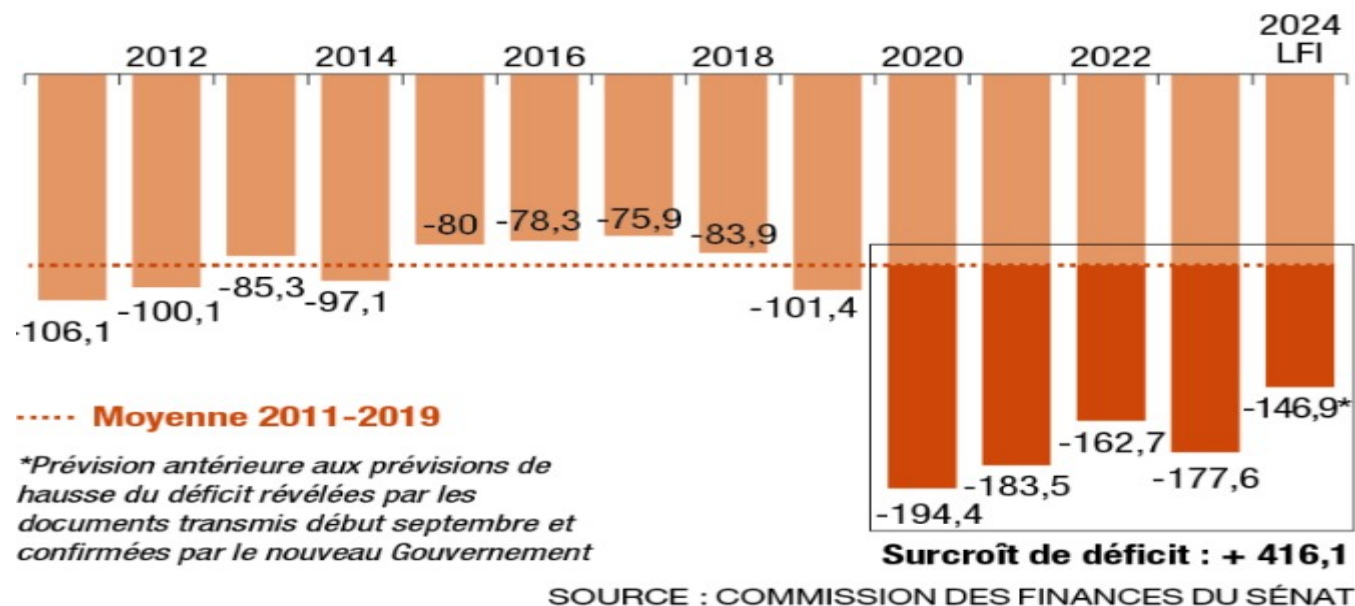
Avec ces niveaux de déficit, la France est aujourd'hui dans l'obligation d'emprunter chaque année près de 300 milliards d'euros.

Alors, compte tenu de la remontée des taux d'intérêt, la charge de la dette est devenue le deuxième poste du budget de l'Etat, derrière l'Education Nationale qui emploie tout de même 1,2 million de personnes !

Ainsi, avec plus de 3400 milliards, la dette de la France a dépassé les 114% du Produit Intérieur Brut, ce qui représente une dette publique par habitant d'environ 50 000 €.

Assez pour que la cour des comptes dénonce des dépenses publiques « hors de contrôle » et voit la France « au pied du mur ».

Evolution du solde budgétaire, en milliard d'euros de 2024



1.2. Les concours financiers de l'ETAT

Jamais une aussi grande incertitude n'avait régné sur le niveau des concours apportés par l'Etat aux collectivités territoriales.

En effet, compte tenu de l'ampleur des déficits publics et des dispositions du programme de stabilité 2024-2027 visant à ramener en 2027 le déficit public en-dessous de 3% (critères de Maastricht), les collectivités territoriales devraient une nouvelle fois être mises à contribution.

1.2.1. Ce qui était prévu dans le Projet de Loi de Finances 2025

Inutile de s'appesantir sur ces dispositions qui sont tombées à l'eau en même temps que le Gouvernement BARNIER.

Qu'en reste-t-il à l'aune du budget qui vient d'être récemment adopté par le Parlement.

Il ne paraît néanmoins pas inutile de revenir quelques instants sur les intentions du Gouvernement précédent.

Pour résumé, près de 500 collectivités, dont Gauchy ne faisait pas partie, devaient participer à la contribution d'un fonds de réserve destiné à la réduction du déficit public.

Cela n'est pas anodin dans la mesure où pourraient être impactées des collectivités qui nous apportent des ressources, ainsi la Région et la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois, cette dernière devant être mise à contribution à hauteur de 2 millions d'euros.

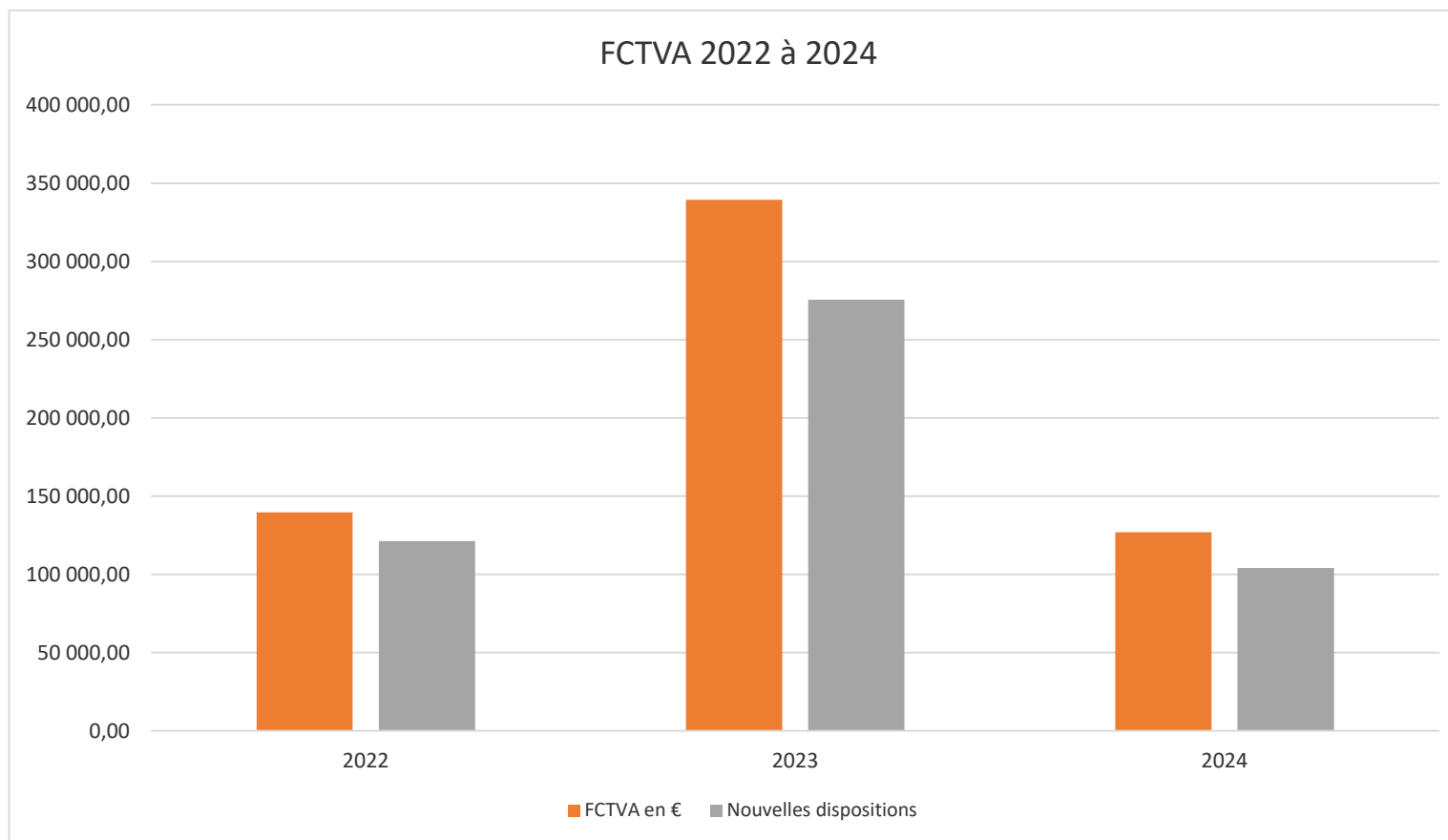
1.2.2. Le cas particulier du Département de l'Aisne

Pour le moment, rien n'a été prévu dans le budget de l'Etat pour venir en aide aux départements en difficultés. Dans ces conditions, le Département de l'Aisne pourra-t-il poursuivre sa politique de soutien aux communes et si oui à quel niveau ?

Pour information, en 2024, le département a apporté son soutien à Gauchy à hauteur de 66 715 €.

A noter également que le taux du Fonds de Compensation pour la T.V.A. (FCTVA) devait passer de 16,404 % à 14,850 % avec en prime la suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. Cette disposition n'a pas été adoptée pour le moment.

Sur la base des exercices 2022 à 2024, cette disposition aurait entraîné une perte de recettes de 104 758,83 €. C'est pourquoi, il convient d'être attentif à l'éventuel retour de cette mesure.



1.2.3. L'impact du désengagement de l'Etat

Par rapport à ce qui vient d'être dit, allons-nous donc subir de nouvelles restrictions dans notre budget ?

Ce qui serait un nouveau coup porté à notre autonomie financière après les coupes drastiques opérées sur nos ressources.

Il n'est pas inutile en effet de rappeler les conséquences des choix opérés par l'Etat depuis 2014, en faisant contribuer les collectivités territoriales à la réduction de la dette.

Au passage, les dispositions mises en œuvre à ce jour se sont montrées totalement inefficaces puisque la dette de la France ne cesse d'augmenter.

Alors doit-on craindre le pire et redouter de nouvelles ponctions qui ne feraient qu'alourdir notre facture, pourtant déjà fortement salée comme le montrent les tableaux suivants :

EVOLUTION DES RECETTES ANNUELLES AU TITRE DE LA D.S.R. ET DU F.P.I.C.

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
D.S.R.	50 493	52 888	56 904	60 258	60 370	60 310	60 125	58 924	69 428	79 106
F.P.I.C.	27 488	22 814	33 425	43 154	32 825	34 370	40 541	35 347	46 385	52 198
TOTAL	77 981	75 702	90 329	103 412	93 195	94 680	100 666	94 271	115 813	131 304

EVOLUTION DES RECETTES ANNUELLES AU TITRE DES COMPENSATIONS DE L'ETAT

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Compensation T.P.	16 169	5 032	0	0	0	0	0	0	0
Compensation T.F.	6 874	3 465	3 391	3 590	3 869	646 173(*)	707 682(*)	717 817(*)	882 714(*)
Compensation T.H.	57 160	87 848	92 611	97 953	103 301	0	0	0	0
TOTAL	80 203	96 345	96 002	101 543	107 170	646 173(*)	707 682(*)	717 817(*)	882 714(*)

(*) en tenant compte de la dotation relative à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui s'élève à 591 724 €

PERTE ANNUELLE AU TITRE DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021(*)	2022(*)	2023(*)	2024(*)
Dotation Forfaitaire	493 887	328 100	165 400	27 695	0	0	0	0	0	0	0
Compensation T.P.	28 558	19 065	16 169	5 032	0	0	0	0	0	0	0
Compensation T.F.	14 528	10 152	6 874	3 465	3 391	3 590	3 869	646 173	707 682	717 817	882 714
Compensation T.H.	74 978	76 994	57 160	87 848	92 611	97 953	103 301	0	0	0	0
TOTAL	611 951	434 311	245 603	124 040	96 002	101 543	107 170	646 173	707 682	717 817	882 714
Perte annuelle	-120 776	-298 416	-487 124	-608 687	-636 725	-631 184	-625 557	-86 554	-25 045	-14 910	149 987
Aides emplois aidés	71 586	125 133	117 334	94 244	36 377	0	12 469	15 995	35 406	9 237	19 044

Pour mémoire Total des recettes en 2011 : 732 727 €

En tenant compte de la dotation relative à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui s'élève à 591 724 €

*2021

1.2.4. Que peut-on alors espérer de l'Etat en 2025 ?

Au vu de ce qui vient d'être dit, on serait plus que tenté de répondre « pas grand-chose ».

Le gel probable de la D.G.F. n'impactera pas Gauchy. Nous n'en avons plus depuis 2018. Nous ne serons pas plus concernés par le fonds de réserve devenu au passage le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales).

Au plus, nous pouvons craindre la diminution des subventions allouées à nos projets d'investissement.

Quant on sait que celles-ci s'élèvent à 559 866 € sur les 5 dernières années, l'impact risque d'être non négligeable.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT 2020 à 2024

Subventions d'investissement accordées	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
ETAT	197 642,00 €	362 224,00 €	83 327,23 €	246 166,61 €	38 699,83 €	559 866,00 €

Ainsi, dans la trajectoire de réduction du déficit public envisagé par le gouvernement BAYROU, le fonds vert, dont a déjà bénéficié la commune, est rabaissé d'1,350 milliard d'euros passant ainsi de 2,5 milliards à 1,150 milliard.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales servant à déterminer le montant des bases d'imposition destinées à calculer le niveau des ressources fiscales de la collectivité est fixé à 1,7% en 2025 compte tenu des données 2024 sur l'inflation publiées par l'INSEE.

REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITION

ANNEE	INFLATION	REVALORISATION DES BASES	ECART
2007	1,5%	1,8%	+0,3%
2008	2,8%	2,5%	-0,3%
2009	0,1%	2,5%	+2,4%
2010	1,5%	1,2%	-0,3%
2011	2,1%	2,0%	-0,1%
2012	2,0%	1,8%	-0,2%
2013	0,9%	1,7%	+0,8%
2014	0,5%	0,9%	+0,4%
2015	0,0%	0,9%	+0,9%
2016	0,2%	1,0%	+0,8%
2017	1,0%	0,4%	-0,6%
2018	1,8%	1,2%	-0,6%
2019	1,1%	1,8%	+0,7%
2020	0,5%	0,9%	+0,4%
2021	1,6%	0,2%	-1,4%
2022	5,2%	3,4%	-1,8%
2023	4,9%	7,1 %	+2,2%
2024	1,3% (*)	3,9 %	+2,6%
2025	1,4% (*)	1,7 % (**)	+0,3%

(*) Estimation

(**) Loi de Finances 2025

2 – Situation financière de la commune

La bonne situation financière actuelle de la commune s'est construite sur un dynamisme économique sans pareil.

Ce dernier a permis ainsi à la ville de faire face aux profondes modifications qui ont affecté durablement son environnement économique, juridique et financier.

2.1. Un nouvel environnement aux conséquences marquantes

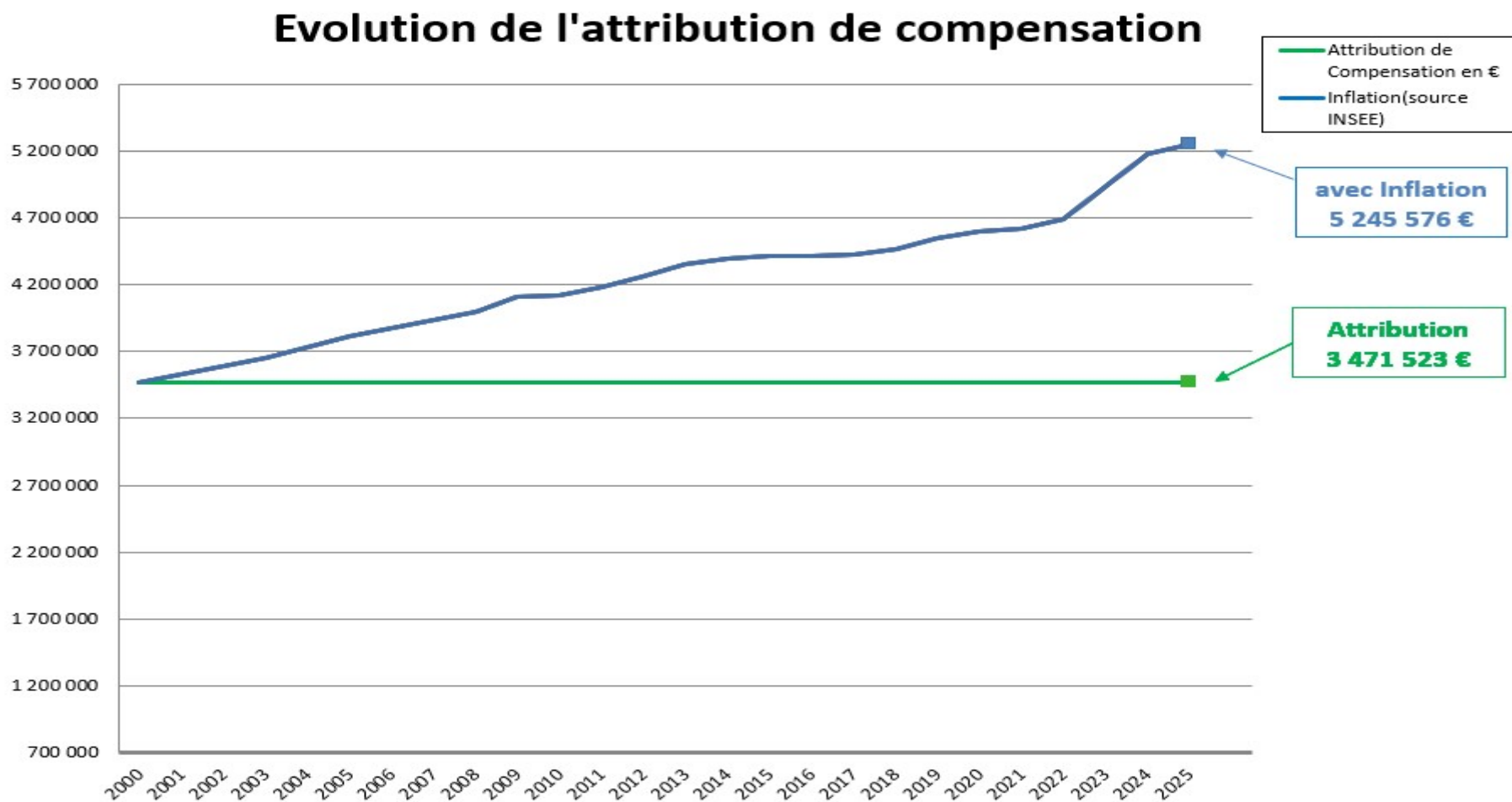
2.1.1. La création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Voulue et choisie dans le cadre de l'application de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois marquera à jamais l'histoire de Gauchy.

En effet, en mutualisant les ressources liées à l'activité économique de notre territoire, ce nouvel environnement institutionnel a figé dans le temps le tiers de nos ressources.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2000, date de création de la CASQ, l'attribution de compensation qui nous est versée n'a pas évolué.

Malgré une inflation relativement faible ces 25 dernières années, à l'exception notable de 2022 et 2023, le manque à gagner pour la commune est abyssal. Il s'élève ainsi en 2025 à 1 774 053 €.



2.1.2. La suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement

Tout a déjà été dit ou presque sur ce rude coup qui a été porté à notre commune, victime de son dynamisme économique et de ses critères fiscaux et financiers plutôt flatteurs.

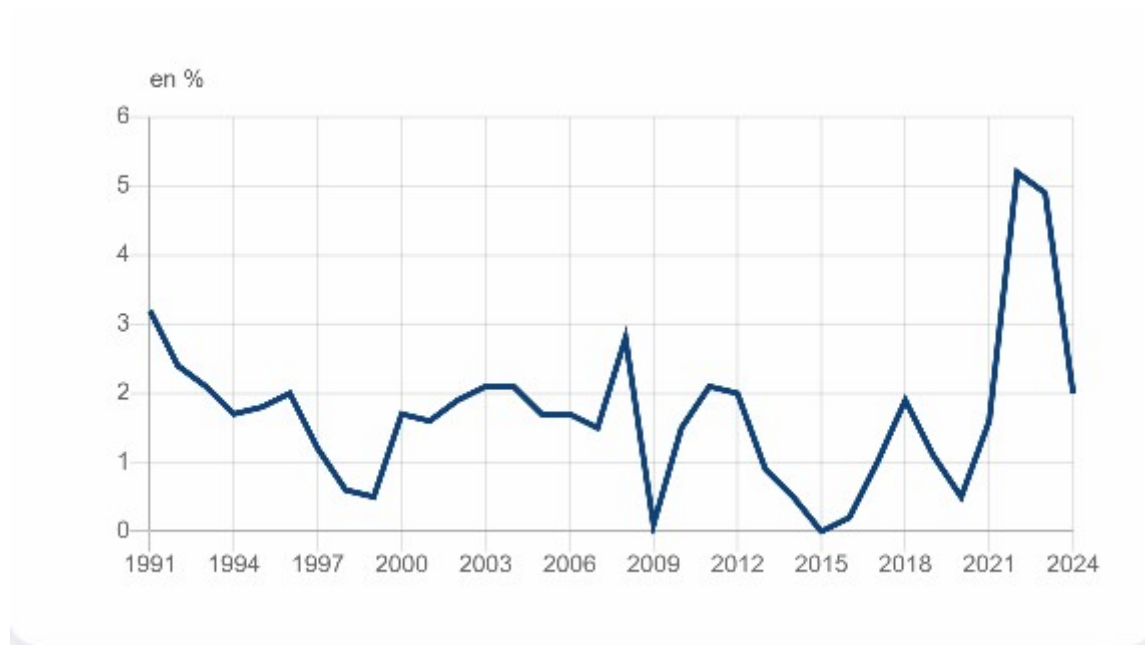
Considérée alors comme commune riche et sous couvert de la participation active des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics, notre D.G.F. a fondu comme neige au soleil. Réduite à néant en 2018, la perte pour notre commune s'est élevée à 5 751 887 € en 2024.

2.1.3. L'inflation...

Aux abonnés absents depuis la création de la CASQ en 2000, l'inflation a fait sa réapparition en 2022, avec notamment le début du conflit en Ukraine qui a enflammé les coûts de l'énergie en Europe.

Faisant craindre un effet ciseaux dû à une progression plus rapide des dépenses par rapport aux recettes, celle-ci a fortement reflué en 2024 et dissipé ainsi les incertitudes qui régnaient dans ce domaine.

Taux d'inflation



2.2. La stratégie adoptée pour faire face à cette situation

Nous l'avons déjà souligné à différentes reprises. Les capacités financières de la ville liées à son dynamisme économique ont permis de mettre en place de nombreux services et réaliser des équipements publics en direction des gasiaquoises et des gasiaquois.

Afin de préserver ces acquis en direction de la population, il fallait donc trouver les solutions adaptées pour contrecarrer les effets de ces bouleversements.

2.2.1. Des charges de fonctionnement contenues et ajustées aux besoins

Le fonctionnement de nombreux services publics et l'entretien d'un patrimoine important génèrent des dépenses élevées dans le budget d'une collectivité.

Les charges à caractère général et les charges de personnel ont donc été scrutées à la loupe afin d'identifier les marges de manœuvre disponibles et d'optimiser les moyens des services.

On peut sans hésitation déclarer que la mission a été accomplie pour les charges à caractère général puisque celles-ci, qui s'élevaient à 2 682 206,95 € en 2014 s'établissent à 2 617 154,26 € en 2023, malgré un contexte nettement inflationniste ces deux dernières années.

Le challenge a donc été relevé : maintenir le niveau des services publics tout en ne se privant pas d'en créer des nouveaux si le besoin s'en faisait sentir : police municipale, vidéosurveillance, crèche à 30 places, garderie dans les écoles, augmentation du nombre de rationnaires à la cantine.

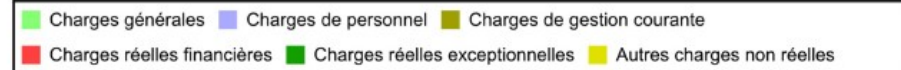
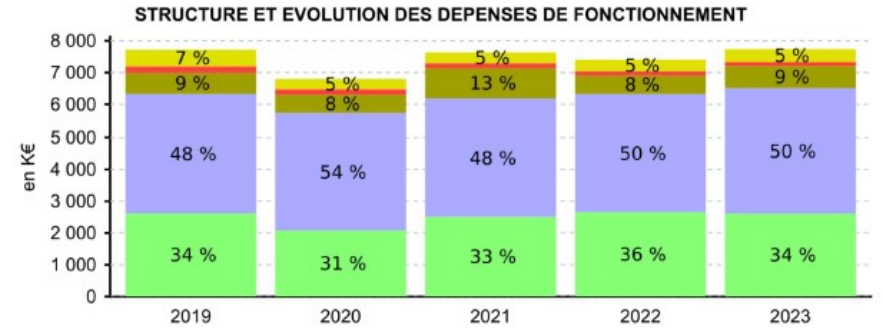
Les mêmes efforts ont été consentis au sujet de l'évolution de la masse salariale dont nous ne pouvons malheureusement pas maîtriser tous les paramètres puisque celle-ci dépend aussi des décisions gouvernementales comme par exemple la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires sans oublier les reclassements éventuels.

Cette maîtrise des dépenses de personnel a été tout particulièrement soulignée par le Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



REPERES

	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab		Département	Région	National
Charges générales	495	407	315	311
Charges de personnel	738	698	608	603
Charges de gestion courante	132	111	118	123
Charges réelles financières	24	30	18	20
Charges réelles exceptionnelles	0	6	3	4

Strate de référence :
 Population : 5283
 Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Charges générales	2 623 728	2 085 641	2 511 502	2 656 896	2 617 154	-1,5 %	-0,3 %
Charges de personnel	3 711 246	3 646 242	3 675 258	3 677 671	3 896 472	5,9 %	5,0 %
Charges de gestion courante	660 089	572 415	956 073	574 337	696 277	21,2 %	5,5 %
Charges réelles financières	198 227	171 731	146 652	125 239	124 654	-0,5 %	-37,1 %
Charges réelles exceptionnelles	1 213	189	1 430	4 930	202	-95,9 %	-83,3 %

Source : SGC Saint-Quentin

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015 A 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	2 543 589,75	2 287 418,44	2 496 934,21	2 355 215,13	2 623 728,37	2 085 640,67	2 511 502,45	2 656 896,44	2 617 154,26
012 Charges de personnel	3 662 691,37	3 700 879,72	3 693 135,05	3 736 441,01	3 788 665,83	3 726 017,03	3 737 214,68	4 015 530,31	4 026 524,13
014 Atténuation de produits sf ICNE	21 253,00	39 232,00	16 616,00	17 760,00	22 075,00	22 695,00	25 418,00	24 261,00	13 346,00
65 Autres charges gestion courante	970 193,58	828 581,73	767 725,09	693 046,72	660 089,41	572 414,97	956 072,78	574 337,30	696 276,84
66 Charges financières sf ICNE	260 867,14	252 885,96	234 936,32	210 621,23	198 227,35	171 730,76	146 652,13	125 239,02	124 653,60
dont intérêts d'emprunt	265 791,17	252 854,47	236 070,00	210 866,78	193 927,85	179 584,43	154 652,32	133 514,79	127 483,79
dont rattachement ICNE	-5 938,29	-1 074,31	-2 446,71	-1 037,60	4 248,11	-7 891,93	-8 001,25	-8 275,77	-2 830,29
67 Charges exceptionnelles	5 591,61	70,50	3 140,28	233,10	1 213,10	189,00	1 430,50	4 930,14	201,70
042 Opération d'ordre tr. entre sections	551 484,93	135 902,31	135 704,88	200 367,46	523 702,35	319 687,07	343 340,91	367 374,72	402 548,30
TOTAL	8 015 671,38	7 244 970,66	7 348 191,83	7 213 684,65	7 817 701,41	6 898 374,50	7 721 631,45	7 768 568,93	7 880 704,83

ICNE: Intérêts Courus Non Echus

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015 A 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
70 Produits des services	278 428,02	269 061,32	386 931,82	360 915,46	368 269,75	232 760,80	284 208,07	378 954,61	346 613,92
73 Impôts et taxes	6 333 657,02	6 404 136,36	6 372 324,54	6 458 107,68	6 423 735,82	6 596 597,37	5 803 252,74	5 850 971,23	6 094 076,78
dont Contributions directes	2 385 456,00	2 481 994,00	2 453 226,00	2 458 849,00	2 484 685,00	2 536 063,00	1 869 359,00	1 917 869,00	2 395 913,81
Attribution compensation	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97
Dotation solidarité	160 775,18	160 775,18	160 775,18	160 775,00	160 775,00	160 775,00	160 775,00	160 775,00	144 698,00
74 Dotations et participations	1 167 808,58	1 081 024,41	1 017 211,48	984 375,83	953 279,47	1 154 420,60	1 404 059,75	1 946 821,67	1 650 612,05
dont dotation forfaitaire	328 100,00	165 453,00	27 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dotations solidarité rurale	50 493,00	52 888,00	56 904,00	60 258,00	60 370,00	60 310,00	60 125,00	58 924,00	69 428,00
ETAT	174 442,84	137 797,08	168 442,08	216 350,00	150 567,92	162 376,94	174 459,08	182 899,98	226 844,60
Région	84 792,04	201 757,83	131 670,42	73 950,64	138 097,24	248 089,04	125 518,13	246 746,82	51 153,38
Département	91 670,42	86 306,13	77 325,00	73 325,00	67 185,00	77 065,00	132 020,00	112 155,00	66 262,00
CAF et autres organismes	251 633,19	288 137,21	357 933,42	383 228,63	386 535,60	454 550,28	211 501,11	516 982,38	494 740,72
Attribution FDTP	38 554,10	38 129,83	35 729,89	30 054,52	23 688,78	23 953,34	24 315,43	24 357,49	
Compensat taxe professionnelle	19 065,00	16 169,00	5 032,00	0,00	0,00				24 366,35
Compensat taxe foncière	10 152,00	6 874,00	3 465,00	3 391,00	3 590,00	3 869,00	646 173,00	707 682,00	711 389,00
Compensat taxe d'habitation	76 994,00	57 160,00	87 848,00	92 611,00	97 953,00	103 301,00	0,00	0,00	6 428,00
75 Autres produits gestion courante	75 452,80	66 524,20	60 087,34	64 730,68	68 984,67	65 488,56	106 846,11	95 401,04	299 184,31
013 Atténuation charges sf ICNE	157 675,93	131 250,12	192 070,11	91 080,69	77 420,30	79 775,24	61 956,84	337 859,71	130 051,76
76 Produits financiers sf ICNE	0,28	0,16	0,27	0,27	0,30	0,27	0,24	0,23	0,30
77 Produits exceptionnels	358 561,12	7 733,06	17 694,18	70 310,82	19 207,77	115 343,86	58 090,06	26 493,65	34 997,44
dont Cessions d'immobilisation	305 980,00			67 000,00					
042 Opérations d'ordre tr. entre sections	87 096,51		23 835,10	22 186,71	18 431,28	48 998,61	14 013,76	0,00	0,00
TOTAL	8 458 680,26	7 959 729,63	8 070 154,84	8 051 708,14	7 929 329,36	8 293 385,31	7 732 427,57	8 636 502,14	8 555 536,56

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015 A 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
10 Dotations Fonds divers Réserves	17 930,00				788,92	0,00	96 188,44	0,00	832 890,57
13 Subventions d'investissement									5 818,00
16 Remb d'emprunt sf ICNE (op.ordre)	804 794,80	818 553,40	838 478,29	900 728,79	976 692,57	849 549,34	860 945,38	812 170,14	700 284,05
20 Immobilisations incorporelles	109 407,20	32 299,28	864,00	7 835,30	177,10	789,88	14 908,80	62 208,19	20 998,20
204 Subvention d'équipement versée	116 892,00								
21 Immobilisations corporelles	94 240,02	176 880,06	151 932,23	92 919,35	247 275,85	210 941,37	275 400,37	276 142,48	396 028,29
dont terrains nus		3 805,54			136 000,00	3 579,04	1 268,00	0,00	0,00
constructions, aménagements, voirie		73 777,58	59 885,51	60 771,08	62 126,78	63 296,00	64 408,26	153 648,46	137 781,46
matériel de transport	22 855,97						56 184,00	10 522,50	34 574,76
matériel de bureau et informat.	8 186,09	4 016,93	3 249,23	2 901,10	4 199,58	26 404,07	3 698,10	9 333,54	29 979,88
mobilier	6 167,10	2 055,71	10 834,93	2 090,52	4 435,64	14 362,24	15 040,05	5 537,81	11 464,61
autres immo corporelles	57 030,86	93 224,30	77 962,56	27 156,65	38 953,85	103 300,02	134 801,96	97 100,17	182 227,58
23 Immobilisations en cours	707 859,69	792 554,55	656 047,78	1 378 680,23	587 203,54	726 347,27	1 559 445,03	465 012,39	205 055,33
dont immos en cours constructions	203 224,36	111 527,94	12 831,14	30 432,82	62 083,78	567 117,72	1 253 118,80	172 059,52	13 476,00
immos en cours inst.tech	504 635,33	666 453,30	643 216,64	1 332 656,18	510 820,96	150 743,37	306 326,23	292 952,87	191 579,33
avances cdes immos corporelles		14 573,31		15 591,23	14 298,90	8 486,18	0,00	0,00	0,00
27 Autres immob. Fin. Sf ICNE	350,00		1 080 774,00	900 279,00	600 000,00	300 227,00	300 000,00	300 673,99	616,86
28 Reprise amortissements des immob.									
26 Participations et créances rattachées									
45 Opérations pour compte de tiers									
19 Diff. sur réalisations d'immob.									
481 Charges à répartir plusieurs exerc.									
040 Opérations d'ordre tr. entre sections	87 096,51		23 835,10	22 186,71	18 431,28	48 998,61	14 013,76	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales			9 501 505,97	15 591,23	84 749,43	30 169,72	21 653,77	0,00	0,00
TOTAL	1 938 570,22	1 820 287,29	12 253 437,37	3 318 220,61	2 515 318,69	2 167 023,19	3 142 555,55	1 916 207,19	2 161 691,30

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015 A 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
10 Dotations Fonds divers Réserves	832 259,65	833 629,82	669 043,96	1 140 625,08	1 115 066,74	442 155,95	858 803,57	1 067 630,75	832 890,57
dont FCTVA	417 720,00	484 115,00	126 319,00	147 871,96	153 275,07	216 640,00	108 822,00	133 949,00	304 314,69
TLE	292,00	120,00							
Taxe d'aménagement	62 876,48	81 607,76	20 123,94	10 466,62	79 090,54	9 465,51	39 111,95	136 945,62	128 616,13
13 Subventions d'investissement	293 905,35	98 717,74	346 348,08	220 864,21	489 983,26	122 110,27	150 558,22	487 715,59	622 982,14
138 Subventions non transférables					545 159,60				
16 Emprunts et dettes (sf 1688)	1 275 000,00	700 000,00	762 500,00	762 500,00	693 000,00	400 000,00	668 500,00	650 000,00	650 060,00
165 Dépôts et cautionnement			200,00						
21 Immobilisations corporelles (ordre)	176,40								
23 Immobilisations en cours		16 486,46							
19 Diff.sur réalisations d'immob.									
20 Immobilisations incorporelle (ordre)									
481 Charges à répartir plusieurs exerc.									
16882 ICNE Contrepassation (op.ordre)									
040 opérations d'ordre tr. entre sections	551 484,93	135 902,31	135 704,88	200 367,46	523 702,35	319 687,07	343 340,91	367 374,72	402 548,30
041 opérations patrimoniales			9 501 505,97	15 591,23	84 749,43	30 169,72	21 653,77	0,00	0,00
TOTAL	2 952 826,33	1 784 736,33	11 415 302,89	2 339 947,98	3 451 661,38	1 314 123,01	2 042 856,47	2 572 721,06	2 508 481,01

REPORTS EXCEDENTS N-1

1068 FONCTIONNEMENT CAPITALISE	351 371,17	351 371,17	522 601,02	982 256,50	882 701,13	216 050,44	710 869,62	796 736,13	399 959,75
002 FONCTIONNEMENT REPORTE	1 036 943,64	1 036 943,64	1 404 323,41	1 143 999,92	1 099 322,28	994 899,79	1 679 040,98	889 055,30	1 383 573,67
001 INVESTISSEMENT REPORTE	1 059 072,83	1 059 072,83	2 037 777,98	1 199 643,50	221 370,87	1 157 713,56	304 813,38	-794 885,70	-132 712,54

FCTVA: Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

TLE: Taxe Locale d'Équipement

2.2.2. Une baisse de la dette assumée :

L'encours de la dette est significatif de l'état de santé d'une collectivité.

Aussi, rester à un niveau de dette comme en 2014 aurait conduit Gauchy à une asthénie de l'investissement préjudiciable à la population.

Il fallait donc absolument réduire d'une part l'encours de la dette, devenu insupportable mais aussi d'autre part, limiter l'annuité des emprunts à un niveau acceptable afin de préserver l'avenir.

Ainsi, de 2014 à début 2025, nous avons ramené l'encours de la dette de 7 700 000 € à 6 062 608 €, soit une baisse significative de 21,26%.

Il faudra bien entendu poursuivre dans cette voie dans la mesure où notre ratio de dette par habitant reste encore au-dessus de la moyenne de notre strate démographique malgré les efforts consentis.

C'est tout l'enjeu également de maintenir l'annuité de la dette à un niveau raisonnable, objectif amplement réalisable compte tenu des taux d'intérêts encore globalement peu élevés malgré une hausse consécutive à une période où ceux-ci étaient historiquement bas.

DETTE PAR HABITANT

RATIOS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gauchy	1 362,37	1 348,36	1 375,05	1 291,47	1 214,62	1 182,49	1 159,79	1 164,81
Encours de la dette	7 404 472	7 328 353	7 198 398	6 922 256	6 471 492	6 277 813	6 114 388	6 061 648
Population totale *	5 435	5 428	5 394	5 360	5 328	5 309	5 272	5 204
Moyenne de la strate	953,00	960,00	962,00	874,00	860,00	847,00	821,00	782,00
* Source Insee								

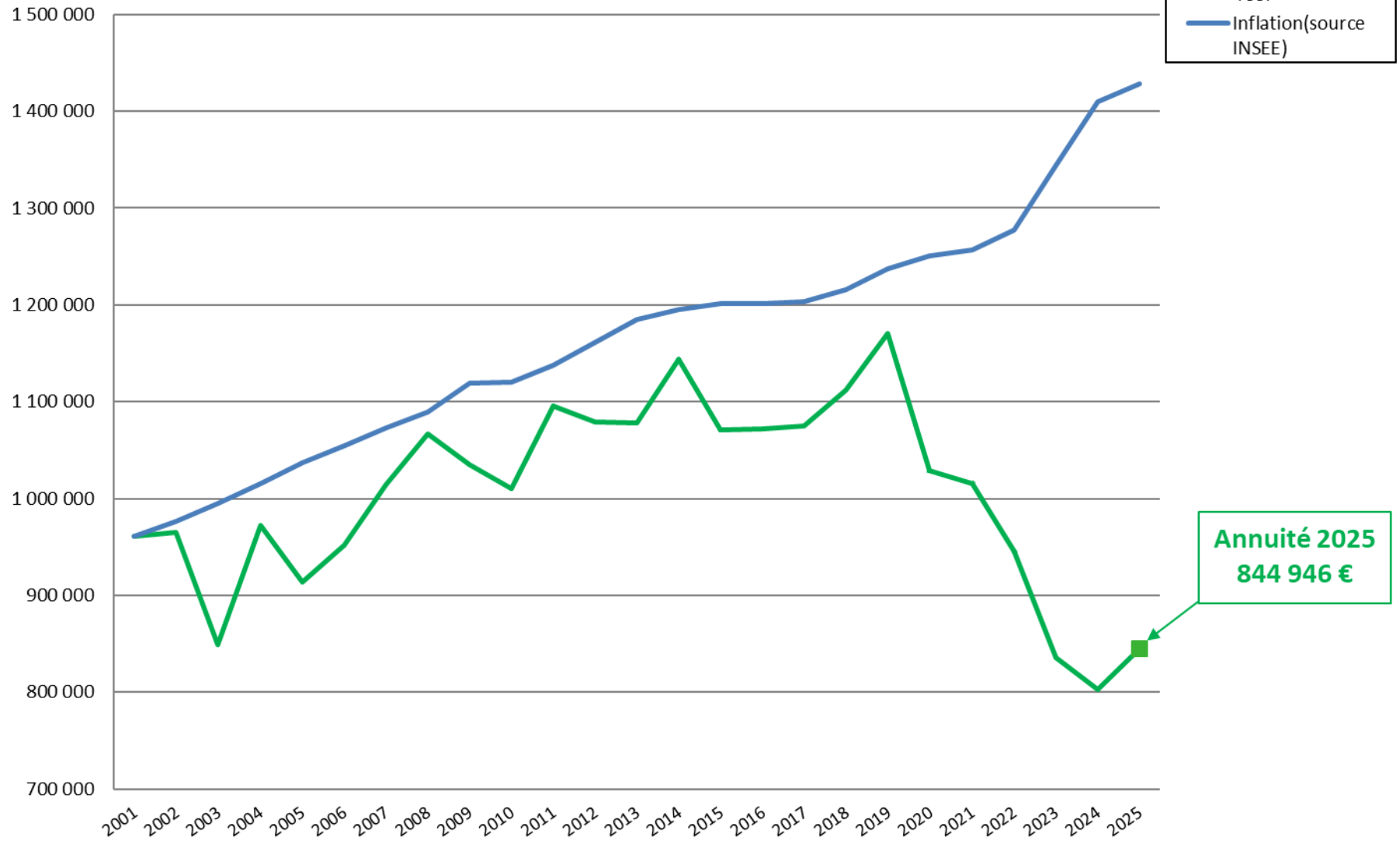
DETTE PAR FOYER FISCAL

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
encours de la dette	7 404 472	7 328 353	7 198 398	6 922 256	6 471 492	6 277 813	6 114 388	6 061 648
nombre de foyers fiscaux*	2 278	2 282	2 289	2 305	2 305	2 305	2 305	2 298
Moyenne par foyer fiscal	3 250,43	3 211,37	3 144,78	3 003,15	2 807,59	2 723,56	2 652,66	2 637,79

* Source Insee recensement 2021

MONTANT ANNUEL
DES
REMBOURSEMENTS

Evolution de l'annuité



Annuité 2025
844 946 €

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL	804 794,80	818 553,40	838 478,29	900 728,79	976 492,57	849 549,34	860 945,38	812 170,14	708 658,00	655 131,23
INTERETS	259 852,88	251 780,16	236 070,00	210 866,98	193 927,85	179 584,43	154 652,32	133 514,79	127 134,00	147 644,44
TOTAL	1 064 647,68	1 070 333,56	1 074 548,29	1 111 595,77	1 170 420,42	1 029 133,77	1 015 597,70	945 684,93	835 792,00	802 775,67

PROJECTION DE LA DETTE capital restant au 1er janvier 2026 = 6 000 000 €

Taux **3,60%** sur 15 ans

Avant simulation				Simulation emprunt					Annuité calculée après simulation			Capital restant dû	
Restant dû	Capital	Intérêts	Annuité	Année	Montant empruntable	Capital	Intérêt	Annuité	Capital	Intérêt	Total		
6 062 608 €	694 363 €	150 583 €	844 946 €	2025	650 000 €				694 363 €	150 583 €	844 946 €	au 1/1/25	6 062 608 €
5 358 075 €	638 853 €	130 474 €	769 327 €	2026	650 000 €	33 290 €	22 854 €	56 145 €	672 143 €	153 328 €	825 471 €	au 1/1/26	6 008 075 €
4 708 766 €	654 008 €	114 641 €	768 649 €	2027	650 000 €	33 290 €	22 854 €	56 145 €	721 807 €	159 132 €	880 938 €	au 1/1/27	5 975 476 €
4 045 539 €	669 640 €	98 321 €	767 962 €	2028	650 000 €	33 290 €	22 854 €	56 145 €	762 775 €	163 184 €	925 959 €	au 1/1/28	5 894 450 €
3 367 952 €	540 226 €	82 057 €	622 284 €	2029		33 290 €	22 854 €	56 145 €	670 442 €	165 984 €	836 426 €	au 1/1/29	5 763 292 €

2.2.3. Une fiscalité qui reste dynamique

La réforme de la fiscalité directe locale qui est intervenue avec la suppression de la taxe d'habitation avait semé le doute sur la pérennité de nos ressources fiscales. Pour le moment, l'Etat a tenu ses engagements en compensant intégralement cet impôt historique sur les ménages.

Grâce à notre dynamisme économique déjà évoqué, nous avons enregistré en 2024 une augmentation des bases d'imposition de la taxe foncière supérieure à ce qu'elle aurait dû être de par la revalorisation décidée dans la Loi de finances.

Ainsi, avec l'arrivée de nouvelles entreprises sur la Z.I. Le Royeux, celles-ci ont progressé de 7,21%, soit 524 291 €.

Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, quand on sait qu'aujourd'hui la Z.I. Le Royeux est quasiment à saturation.

Forte de 33 entreprises et 1350 emplois, elle va accueillir OMEXOM, spécialisée dans les travaux d'installation électrique.



2.2.4. Et qui permet de ne pas augmenter les taux

En France, en 10 ans, la taxe foncière a augmenté de 30%, faisant bondir les propriétaires à juste titre.

Alors, dans un contexte inflationniste où le pouvoir d'achat est au centre de tous les enjeux, il nous fallait donc poursuivre l'engagement pris avec la population en 2014 de ne pas revaloriser les taux d'imposition.

Comme nous l'avons décrit ci-dessus, ce maintien des taux n'a été rendu possible que grâce à la maîtrise de nos dépenses.

2.2.5. Des capacités d'investissement maintenues afin de préparer au mieux l'avenir

Sans aucun doute, cette maîtrise constante des dépenses et les efforts accomplis au quotidien dans notre gestion nous ont permis également de maintenir nos capacités d'investissement, essentielles pour poursuivre la modernisation de la ville.

L'autofinancement a ainsi été maintenu à un niveau élevé, bien souvent au-delà de notre objectif de 400 000,00 € par an.

2.3. De nouveaux dangers frappent à la porte

Conséquence de la gestion désastreuse de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), les taux de cotisation vont flamber à nouveau.

L'incidence financière en est désormais connue : 42 570 € dès 2025 et 170 280 € à partir de 2028 !

Autre mauvaise nouvelle, le nouvel appel d'offres pour nos contrats d'assurances vient de confirmer ce que nous craignons déjà : nos cotisations augmentent fortement, impactant notablement nos charges de gestion.

3 – Les prévisions pour 2025

Avant-propos

Dans un environnement particulièrement incertain, il est primordial d’aller de l’avant et de concrétiser des projets ayant pour objectif d’assurer le bien-être des gasiaquoises et des gasiaquois.

En cette année 2025, cette ambition de Gauchy la dynamique est intacte : avancer avec la population et donner à la ville fière allure.

C’est ainsi que Gauchy continue à figurer en très bonne position au palmarès des villes et villages de France où il fait bon vivre.

6^{ème} au niveau départemental (sur 798)

1798^{ème} au niveau national (sur 34808)



3.1. La démarche environnementale au cœur de nos projets

Comment ne pas imaginer la douceur de vivre à l'accent gasiaquois sans cette démarche environnementale qui anime désormais notre action au quotidien.

L'aménagement des marais de la Biette en est le plus bel exemple.

En effet, ce lieu qui offre un écrin de nature préservée a déjà bénéficié de nombreux aménagements (zone de pique-nique, observatoire ornithologique, éco-pâturage, installation de structures ludiques, acquisition d'un étang,...)



En 2025, ce site, classé en ZNIEFF 2 (zone naturelle d'intérêts écologique, faunistique et floristique de type 2) et haut lieu de l'histoire gasiaquoise continuera de faire l'objet de toutes nos attentions.

Une nouvelle ligne de crédits, d'un montant de 100 000,00 € sera donc proposée afin de poursuivre les aménagements qui feront de cet espace un lieu de promenades et de découvertes particulièrement prisé.

Ainsi sera créé un accès direct entre les serres municipales et les marais afin notamment d'accueillir les enfants des écoles lors de journées d'animations pédagogiques et ludiques.

Des passerelles seront également installées pour assurer la continuité des promenades au sein des marais.

En liaison avec les écoles de la ville, un verger pédagogique verra le jour. Après avoir planté ces arbres et suivi leur évolution, les enfants pourront y venir chaque année en récolter les fruits.

Dans le même état d'esprit, un labyrinthe pédagogique sera créé sur un terrain d'environ 1200 m² afin de conjuguer apprentissage et découverte ludiques.

Enfin, pour les amoureux de la pêche, des pontons seront installés autour de l'étang nouvellement acquis par la ville.



Certes, notre municipalité impulse cette démarche globale vers la transition écologique mais elle est largement relayée par différents acteurs au niveau local.

Ainsi nos établissements scolaires se sont déjà largement investis dans la démarche E3D (Ecole en démarche globale de développement durable), initiée par la Ministère de l'Education Nationale et qui fera de nos enfants d'aujourd'hui les citoyens responsables et engagés de demain.

Nous soutenons ardemment ces initiatives comme nous impulserons, en concertation avec les équipes pédagogiques, la végétalisation des cours d'écoles qui doit replacer le bien-être et la santé des enfants au cœur des enjeux liés au changement climatique.

Bien évidemment, nous continuerons d'apporter notre soutien à l'association des jardins familiaux qui s'est engagée dans l'obtention du label Eco jardin qui fait la part belle à l'utilisation de l'eau de pluie, au compostage et au paillage pour la culture des légumes.



Avec une ligne de crédits supplémentaire de 30 000,00 €, nous poursuivrons aussi la rénovation de l'éclairage public et des bâtiments communaux.

Outre la nette amélioration de notre bilan carbone, nous avons, grâce à cet investissement vertueux, pu réduire notablement notre consommation énergétique et amortir ainsi l'explosion des coûts.

Bien entendu, nous renouvellerons ou accompagnerons à nouveau en 2025 les actions suivantes :

- Gauchy propre qui permet à la population, toutes générations confondues, de nettoyer la ville
- Ramassage des déchets verts en direction des séniors de plus de 75 ans ou détenteurs de la carte d'invalidité
- Distribution de composteurs aux foyers gasiaquois permettant le traitement des bio déchets
- Ramassage des sapins pour le paillage des haies ou l'alimentation des bovidés



3.2. L'économie et l'emploi

La réputation de notre ville en matière de dynamisme économique n'est plus à faire.

N'a-t-on pas fêté l'an dernier les 100 ans de l'usine de textiles CTA autour de laquelle Gauchy s'est construite.

Notre histoire locale est jalonnée de ces réussites industrielles qui font de notre ville une cité pourvoyeuse d'emplois.

Grâce ainsi aux deux fleurons du groupe L'Oréal que sont Soprococ et Fapagau mais aussi d'autres leaders comme Morato et Amazon, récemment implanté, sans oublier l'ensemble des acteurs économiques de la commune, Gauchy peut se targuer d'avoir le taux de demandeurs d'emploi le moins élevé des villes de l'Aisne de plus de 5000 habitants.

En ce début d'année où le marché de l'emploi est particulièrement atone en France, il faut s'en réjouir et surtout poursuivre sans relâche notre action pour attirer de nouvelles activités.

C'est dans ce sens que la ville cédera un terrain place Jacques Duclos afin qu'y soit créée une maison médicale, pourvue de 5 cabinets.

Une nouvelle pharmacie y sera également implantée, faisant de cet endroit de la ville un véritable pôle médical à coup sûr fort apprécié de la population.



Dans ce beau paysage économique local, saluons le rôle joué par la Z.I. le Royeux depuis près de 40 ans, qui accueillera encore prochainement de nouvelles entreprises suite au dépôt de permis de construire.

Le commerce et les services ne sont pas en reste puisque les Tissus des Ursules et le QG (bar-restaurant) se sont implantés en 2024 alors que la Poste s'est positionnée comme un véritable centre de ressources au cœur de la commune en développant de nouvelles activités.

Dans cette lutte sans merci contre le chômage, ne gageons pas que le 9^{ème} forum de l'emploi qui sera organisé à l'automne prendra à nouveau tout son sens dans un climat économique particulièrement morose.



3.3. La sécurité et la prévention

Depuis 2014, la sécurité de la population fait partie de nos priorités.

Le déploiement de la police municipale et de la vidéoprotection ont permis de rassurer la population.

La convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat signée avec Madame la Préfète de l'Aisne répond aussi à cet objectif et permet une réponse adaptée aux problèmes qui peuvent se poser sur le territoire de la commune.

A Gauchy, sécurité rime aussi avec prévention. C'est pourquoi nous menons toute une série d'actions qui permettent aux gasiaquois de se sentir mieux.

Ainsi, afin de prévenir l'installation illégale de caravanes, nous promouvons l'aménagement des parcs et jardins de la ville avec par exemple des jeux pour les enfants.

Nous engagerons de nouvelles actions de prévention en direction notamment des élèves de nos établissements scolaires comme les permis piéton et cycliste, sans oublier le permis Internet ayant pour objectif majeur la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux.

Prévenir les dangers, tel est aussi le sens de l'arrêté pris pour rendre obligatoire le port du casque et d'un gilet réfléchissant aux utilisateurs d'une trottinette, arrêté qui s'est naturellement accompagné de la remise de ces équipements aux gasiaquois concernés.



3.4. Une ville reconnue bien au-delà de l'agglomération saint-quentinoise...

Toutes les actions que nous venons de décrire, mais pas seulement, contribuent à la réputation de Gauchy.

Elles visent à améliorer le bien-être des gasiaquoises et des gasiaquois.

Certaines d'entre elles ont même reçu la reconnaissance de nos pairs, récompensant ainsi le travail accompli.



Cadre de vie – Environnement

- 4 fleurs au concours des villes et villages fleuris depuis 1999.

Culture

- La MCL est reconnue « scène d'intérêt national pour l'art, l'enfance, la jeunesse et la chanson.

Aménagement urbain – Sécurité

Particulièrement active dans le domaine de la prévention, la ville vient de se voir attribuer le 3^{ème} cœur du label « ville prudente ».

Sport – Animations

En reconnaissance de la qualité de ses installations et du soutien aux associations, 2 lauriers sont décernés à la ville depuis 2016.

Lutte contre l'illectronisme

3 @ nous sont désormais attribués dans le cadre du label « ville Internet » qui est décerné aux collectivités qui inscrivent une politique d'inclusion numérique dans leur mission de service public.

[3.5. ... et qui soigne sa communication](#)

Les moyens modernes de communication révolutionnent à grands pas notre société.

Gauchy ne peut échapper à ce mouvement sous peine de devenir inaudible, ce qui serait la pire des hypothèses.

C'est pourquoi, il faut sans cesse faire preuve de créativité afin de ne pas laisser passer le souffle de la modernité.

Ainsi, après avoir publié en 2023 un guide pratique, lancé en 2024 le nouveau site Internet, plus collaboratif, intuitif et inclusif, 2025 ne sera pas en reste.

Parce qu'il est important d'avoir à portée de vue un programme exhaustif des évènements les plus importants de l'année, des panneaux calendaires vont être installés à l'Hôtel de Ville.



Parce que les techniques évoluent très rapidement, nos panneaux électroniques seront remplacés progressivement afin de continuer à offrir à la population de l'information 24h/24.

Tout comme le seront nos panneaux d'entrée de ville dont le nouveau design permettra une bien meilleure lisibilité.

3.6. Faciliter la vie de nos concitoyens

Puisqu'aujourd'hui dans notre société tout s'accélère, il faut absolument faciliter les démarches de nos administrés.

C'est pourquoi le portail familles, crée en 2024, sera développé à nouveau en 2025 afin d'offrir de nouveaux services aux utilisateurs.



3.7. Beaucoup pour l'éducation

Depuis longtemps, la ville peut s'enorgueillir des moyens qu'elle met à disposition du système éducatif.

Ces moyens portent leurs fruits puisque depuis 2014, aucune classe n'a été fermée à Gauchy (une a même été ouverte à Pierre Sémard), échappant ainsi à cette vague régressive qui balaie notre département.

Mais offrir à nos équipes pédagogiques des écoles parmi les mieux équipées du département ne suffit pas. Nous avons aussi déployé toute une batterie de services annexes permettant une prise en charge des enfants dans les meilleures conditions et accompagné au mieux les familles dans leurs fonctions parentales.

Mettre en place des garderies avec des tarifs particulièrement adaptés, maintenir la gratuité des études surveillées, déployer un service de restauration scolaire qui accueille chaque année un peu plus d'enfants (250 inscrits pour cette année scolaire) à des prix spécialement étudiés aux facultés contributives des familles, forment ce package particulièrement apprécié des parents.

Parce que c'est à l'école que se construisent essentiellement les parcours individuels, nous voulons marquer notre attachement à la valeur des diplômés en remettant chaque année un bon d'achat d'une valeur de 30 € aux récipiendaires.



3.8. Petite Enfance et Enfance

Même si le mouvement touche le monde entier, la forte baisse de la natalité en France a de quoi inquiéter.

En effet, ce renversement démographique va bouleverser notre société en profondeur et pour longtemps.

D'où l'importance de la politique menée en direction de la petite enfance afin de préserver un solde naturel positif, sachant qu'en 2024, celui-ci s'est établi à 17 000, soit le niveau le plus faible depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Bien que la politique de natalité est du ressort de l'Etat, ce qui est mis en œuvre au local peut néanmoins s'avérer primordial.

C'est tout l'enjeu de la création du service public petite enfance qui fait de la commune au 1^{er} janvier 2025 l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant avec les obligations suivantes :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leur famille en matière de service aux familles, ainsi que leurs modes d'accueil disponibles sur le territoire
- Planifier, au vu des recensements des besoins, le développement des modes d'accueil disponibles sur le territoire
- Soutenir la qualité de ces modes d'accueil
- Instaurer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qui sera intégré à la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) initiée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce qui est certain, c'est que le paysage de la politique petite enfance va changer en 2025. Ce qui l'est moins, ce sont les contours de celle-ci dans la mesure où les modalités de financement de la C.A.F. dans le cadre de la C.T.G. d'une part et de l'Etat dans le cadre du S.P.P.E. ne sont pas encore connues.



Quoiqu'il en soit, la Maison de la Petite Enfance, forte de ses 10 années d'existence, va poursuivre son engagement pour l'environnement et la santé avec notamment la mise en place d'une alimentation durable dans le lieu de vie mais aussi son intégration dans la vie de la cité comme elle a su si bien le faire l'an dernier avec cette fameuse marche olympique, ô combien fédératrice et porteuse de bien des valeurs !

Des vacances d'hiver aux vacances de la Toussaint, nos accueils de loisirs continueront d'offrir à nos chères têtes blondes une multitude d'activités, de découvertes et d'initiatives éducatives à des tarifs qui demeurent largement attractifs afin de répondre aux besoins des familles gasiaquoises.



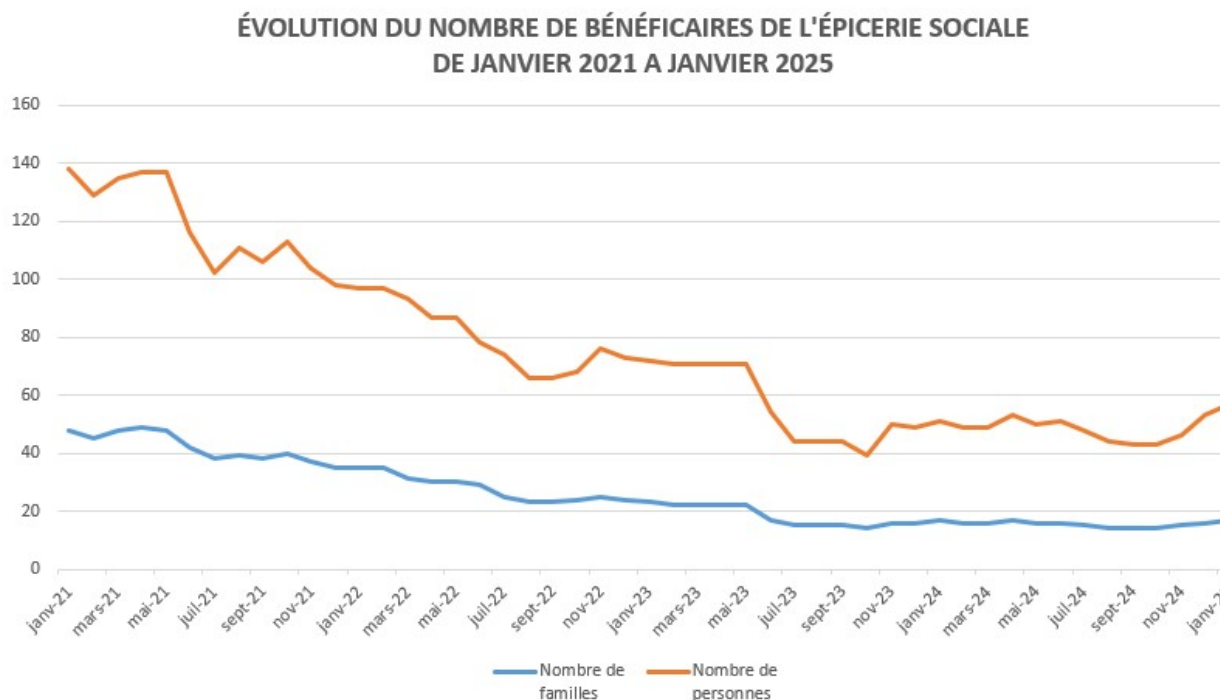
3.9. Social et solidarité

Dans le domaine de la solidarité, la réputation de la ville n'est plus à faire.

Le C.C.A.S. est au cœur de cette solidarité, de par les aides qu'il apporte aux gasiaquoises et aux gasiaquois mais aussi par l'accompagnement qu'il met en œuvre au profit des administrés. L'épicerie sociale, née en 2017, en est un bel exemple.

En effet, elle fait des bénéficiaires de véritables acteurs de leur insertion.

Grâce au bon niveau de l'emploi à Gauchy, le nombre de bénéficiaires a notablement diminué comme le souligne le document ci-dessous :



Nous maintiendrons aussi notre politique d'aide aux transports qui bénéficient à ce jour à 250 bénéficiaires environ (19 279,89 €)

Pour faire face au vieillissement de la population, nous avons toute une panoplie d'actions en direction des séniors.

Pour le maintien à domicile, nous continuerons de faire appel au SISSAD qui vient de fêter ses 50 ans d'existence et qui propose les services suivants : aide à domicile, soins, portage de repas, animations.

Pour sa part, le C.C.A.S. offre toute une panoplie d'actions que nous maintiendrons et développerons en 2025.

- Ateliers nutrition, bien-être, sommeil, mémoire
- Repas à thème un mercredi par mois
- Salon séniors
- Une sortie annuelle : cette année les Hortillonnages à Amiens en mai prochain
- Grand repas du C.C.A.S. en janvier
- Colis de Noël pour les personnes non imposables ou à mobilité réduite (GIR 1, 2 ou 3)
- Lutte contre l'isolement, en liaison avec le SISSAD et l'UTAS
- Rencontres autour d'un café gourmand afin d'aborder des thèmes importants :
 - Sécurité et lutte contre la fraude en partenariat avec le commissaire et les forces de police
 - Soutien aux aidants
 - Sexualité des séniors



Sans oublier les voyages à la mer proposés chaque année en juillet et en août à celles et ceux qui ne peuvent malheureusement pas partir en vacances.



La solidarité à Gauchy c'est aussi l'inclusion et le soutien que nous apportons aux structures suivantes :

- Classe ULIS
- Centre Médico Psycho Pédagogique
- La Maison du Sophora

Sans oublier l'école municipale de musique qui propose des cours adaptés aux personnes atteintes de troubles DYS.

Gauchy est enfin solidaire en s'associant chaque année aux grandes causes nationales que sont le Téléthon et Octobre Rose.



3.10. Culture et patrimoine

Scène conventionnée au niveau national pour l'enfance, la jeunesse et la chanson, la MCL favorise les occasions pour réfléchir et se divertir pendant le temps scolaire ou en famille.

La MCL c'est avant tout un travail énorme en direction des établissements scolaires parce que la culture participe aussi à fonder le jugement personnel.

Mais c'est également des spectacles divers et structurés autour de 3 événements majeurs de la saison :

- Le festival des voix d'hiver qui vient de fêter sa 25^{ème} édition autour d'artistes éclectiques auquel nous devons malheureusement renoncer compte tenu des coupes budgétaires opérés par nos partenaires.



- Les voyages imaginaires qui participent à vulgariser la culture pour tous en milieu rural et qui rencontrent à chaque fois un immense succès populaire. Les restrictions budgétaires nous imposent dorénavant de le programmer une année sur deux (prochaine édition en 2026).
- Noël au spectacle ou comment la magie de Noël réunit petits et grands autour de divertissements conviviaux.

Notre école municipale de musique, forte de ses 200 élèves, n'en finit pas de rayonner dans tout le saint-quentinois.

A l'activité débordante, formatrice de futurs talents, elle sait parfaitement se faire connaître à travers différents évènements qui forment petit à petit sa réputation

- Concert annuel
- Concert de clarinettes
- Chorale à l'église
- Concert de trompettes
- Concert de flûtes
- Accompagnement de la chorale du collège,



La valorisation du patrimoine local est un autre versant de notre politique culturelle, car elle symbolise avant tout l'histoire de notre ville.

Celle-ci s'est construite autour de l'usine de textiles CTA dont nous avons fêté les 100 ans en 2024.

Sans elle, Gauchy ne serait pas le Gauchy d'aujourd'hui. D'où l'importance de connaître et de valoriser ses différents quartiers à travers des visites sous l'égide d'un guide passionné de notre histoire locale.

3.11. Gauchy encourage et soutient le sport

L'éducation aux valeurs par le sport est une démarche innovante soutenue par l'UNESCO.

Gauchy l'a bien compris et encourage activement la pratique du sport sur la commune sous toutes ses formes.

La mise à disposition d'équipements à un niveau peu comparable avec les villes de notre importance représente un effort financier annuel d'environ 490 090,51 €, auquel s'ajoutent les subventions directes pour un montant de 88 200,00 €.

Mais devant l'enthousiasme de nos clubs, de ses dirigeants et des 1340 licenciés, Gauchy veut aller encore plus loin en 2025.

Le Pumptrack vient ainsi d'être achevé au parc Saint-Just.

Équipement en libre-service, accessible dès le plus jeune âge, ne doutons pas un instant que celui-ci va devenir un nouveau lieu de rencontres et d'échanges pour le plus grand bonheur des familles gasiaquoises.



Parce que dans notre région la météo n'est pas toujours au rendez-vous, il a été convenu de réaliser un boulodrome couvert au sein de l'enceinte du stade Barran.

Après différents ajustements qui ont retardé la mise en œuvre, la construction de cet équipement va pouvoir commencer. Sa livraison est prévue à l'automne 2025.



Enfin, afin de soutenir la pratique d'une nouvelle discipline, le padel, rattaché au club de tennis, la ville souhaite réaliser un équipement de ce type.

Une provision de 350 000,00 € est proposée à cet effet.

Pumptrack, boudrome couvert et padel vont encore renforcer notre attractivité et notre dynamisme dans le domaine du sport, confortant ainsi notre label « ville active et sportive » acquis depuis 2016.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'espérer que Gauchy demeure encore pour de longues années l'usine à champions qu'elle est maintenant depuis fort longtemps et qu'elle nourrisse chez les plus jeunes l'ambition de peut-être un jour porter la flamme olympique comme a pu le faire Emilie Machut en juillet dernier !



C'est ce à quoi s'attèle indéniablement notre ville en organisant chaque année la fête du sport où les clubs sont heureux de présenter leur discipline.

3.12. Des animations à tout va !

Il fallait bien s'en douter. Un seul panneau à l'entrée de l'Hôtel de Ville ne suffirait pas à égrener la longue liste de manifestations qui se dérouleront encore à Gauchy en 2025.

Alors, tant qu'à faire, 2 panneaux c'est encore mieux pour l'esthétique visuelle.

Nous ne pouvons qu'en être fiers et rendre ainsi le plus bel hommage à tous ces acteurs qui s'investissent sans relâche pour offrir chaque année à notre cité toute une ribambelle d'animations.



C'est pourquoi, pour soutenir nos associations et tous les bénévoles qui s'y investissent, nous maintiendrons en 2025, au niveau élevé qui est le nôtre, notre soutien financier qui se situe à hauteur de 69 816,06 € d'aides directes et 230 307,87 € d'aides indirectes.

3.13. Urbanisme – cadre de vie

Grâce à cette politique volontariste, Gauchy n'en finit plus d'attirer.

Ainsi, à la fin de l'été, 58 logements seront livrés au cœur de la zone Delaune qui s'installe peu à peu dans le paysage gasiaquois.

A tel point que d'autres veulent encore nous rejoindre.

Il est donc grand temps d'inscrire de nouveaux crédits, 240 000,00 € sont proposés en 2025 et 2026, pour étendre ce nouveau quartier qui a vocation à relier à terme le Gauchy d'hier à celui d'aujourd'hui.



Autant de reconnaissance nous oblige encore et encore à renforcer notre attractivité et nos aménagements en direction de la population.

Nous poursuivrons ainsi en 2025 l'installation de nouveaux jeux dans les différents parcs de la ville et sur le mail près de la mairie grâce à une enveloppe dédiée de 20 000,00 €.



Nous renouvelerons également les illuminations de fin d'année dotées des nouvelles technologies LED en ouvrant une ligne budgétaire de 50 000,00 €.

3.14. A la recherche de financements

Depuis 2014, nous avons fait de la recherche de subventions notre cheval de bataille afin de poursuivre le développement de la ville.

Nous avons plutôt bien réussi dans ce domaine là aussi même si l'avenir s'annonce plus incertain.

En effet, avec les difficultés financières de l'Etat qui se répercutent à tous les niveaux de l'administration territoriale, il va falloir jouer des coudes pour obtenir des financements de nos partenaires, malgré toute la confiance que ceux-ci nous accordent de longue date.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT 2024

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Subventions d'investissement accordées	Subventions de fonctionnement accordées	TOTAL
ETAT	38 699,83 €	183 881,66 €	222 581,49 €
Région	9 751,29 €	90 938,67 €	100 689,96 €
Département	0,00 €	66 715,00 €	66 715,00 €
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	52 736,00 €		52 736,00 €
CAF	24 228,83 €	482 863,45 €	507 092,28 €
TOTAL exercice 2024	125 415,95 €	824 398,78 €	949 814,73 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant		Recettes
			Montant
Dépenses réelles			Recettes réelles
Capital emprunts	694 363,00 €		FCTVA
ZAC Delaune	240 000,00 €		sous-total (1)
Boulodrome	35 000,00 €		
Padel	350 000,00 €		Subventions
Vidéo protection	40 000,00 €		Région Pumptrack
Transition écologique et marais	100 000,00 €		DSIL Marais
Réhabilitation Eclairage public	30 000,00 €		sous-total (2)
Illuminations	50 000,00 €		
Pistes cyclables et sécurité routière	10 000,00 €		Total recettes réelles (1+2)
Système Alarme	20 000,00 €		
Aménagement Jeux et parcs	20 000,00 €		Recettes d'ordre
Budget participatif	10 000,00 €		Amortissements
Modernisation installations chauffage	80 000,00 €		Autofinancement
Moyens des services	163 637,00 €		sous-total (3)
Voirie	131 979,00 €		
			Total (1+2+3)
Total Dépenses	1 974 979,00 €		Emprunt
			Total Recettes
			1 974 979,00 €

EVOLUTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028	2029
10 Dotations Fonds divers Réserves	309 442,00	259 530,00	500 000,00	550 000,00	500 000,00	500 000,00
dont FCTVA	115 039,00	98 084,00	150 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00
Taxe d'aménagement	38 700,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1068 Auto financement	155 703,00	151 446,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
13 Subventions d'investissement	86 716,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16 Emprunts et dettes	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	660 000,00
Fonctionnement capitalisé *	306 017,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Amortissements	679 156,00	713 825,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL	2 031 331,00	2 123 355,00	2 150 000,00	2 200 000,00	2 150 000,00	2 160 000,00

* 2001-2008 6,8 M € soit 1,1 M €/an
 2008-2014 8,0 M € soit 1,3 M €/an
 2014-2020 4,0 M € soit 678 164,61 €/an
 2020-2026 3,5 M € soit 578 855,00 €/an

EVOLUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL 2024-2029
Entrées de ville	100 000,00						100 000,00
Zac Delaune		240 000,00	240 000,00				480 000,00
Padel		350 000,00	250 000,00				600 000,00
Moyens des services	120 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	620 000,00
Voiries quartiers	160 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	660 000,00
Système Alarme	20 000,00	20 000,00	20 000,00				60 000,00
Boulodrome	192 000,00	35 000,00					227 000,00
Rénovation éclairage public	50 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	200 000,00
Modernisation installation chauffage	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	480 000,00
Pumptrack	120 000,00						120 000,00
Vidéo protection	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
Illuminations	50 000,00	50 000,00	20 000,00				120 000,00
Transition écologique et marais	80 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	20 000,00	20 000,00	420 000,00
Pistes cyclables et sécurité routière	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00
Budget participatif	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	60 000,00
Aménagement jeux et parcs	50 000,00	20 000,00	0,00				70 000,00
TOTAL	1 122 000,00	1 185 000,00	1 000 000,00	470 000,00	390 000,00	390 000,00	4 557 000,00
DISPONIBLE	1 376 200,00	1 428 992,00	1 511 147,00	1 545 992,00	1 480 360,00	1 619 774,00	8 962 465,00

EVOLUTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70 Produits des services	368 269,75	232 760,80	284 208,07	378 954,61	346 613,92	341 268,34	346 046,10	350 890,74
73 Impôts et taxes	6 423 735,82	6 596 597,37	5 803 252,74	5 850 971,23	6 094 076,78	6 135 251,73	6 421 145,25	6 511 041,28
dont Contributions directes	2 484 685,00	2 536 063,00	1 869 359,00	1 917 869,00	2 395 913,81	2 420 305,77	2 454 190,05	2 488 548,71
Attribution compensation	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,97	3 471 522,96	3 471 522,96	3 471 522,96
Dotation solidarité	160 775,00	160 775,00	160 775,00	160 775,00	144 698,00	160 775,00	160 775,00	160 775,00
74 Dotations et participations	953 279,47	1 154 420,60	1 404 059,75	1 946 821,67	1 650 612,05	1 824 288,05	2 049 828,08	2 078 525,67
dont Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation de solidarité rurale	60 370,00	60 310,00	60 125,00	58 924,00	69 428,00	79 106,00	80 213,48	81 336,47
ETAT	150 567,92	162 376,94	174 459,08	188 446,98	226 844,60	200 704,55	203 514,41	206 363,62
Région	138 097,24	248 089,04	125 518,13	246 746,82	51 153,38	90 938,67	92 211,81	93 502,78
Département	67 185,00	77 065,00	132 020,00	112 155,00	66 262,00	65 080,00	65 991,12	66 915,00
CAF et autres organismes	386 535,60	454 550,28	211 501,11	516 982,38	494 740,72	482 863,45	489 623,54	496 478,27
Attribution FDTP	23 688,78	23 953,34	24 315,43	24 357,49	24 366,35	22 362,38	22 675,45	22 992,91
Compensat taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compensat taxe foncière	3 590,00	3 869,00	646 173,00	707 682,00	711 389,00	882 714,00	895 072,00	907 603,00
Compensat taxe d'habitation	97 953,00	103 301,00	0,00	0,00	6 428,00	519,00	526,27	533,63
Soutien inflation				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits gest. courante	68 984,67	65 488,56	106 846,11	95 401,04	299 184,31	72 616,25	73 632,88	74 663,74
013 Atténuation charges sf ICNE	77 420,30	79 775,24	61 956,84	337 859,71	130 051,76	190 832,47	193 504,12	196 213,18
76 Produits financiers sf ICNE	0,30	0,27	0,24	0,23	0,30	0,45	0,46	0,46
77 Produits exceptionnels	19 207,77	115 343,86	58 090,06	26 493,65	34 997,44	20 405,77	20 691,45	20 981,13
042 Op. d'ordre tr. entre sections	18 431,28	48 998,61	14 013,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	7 929 329,36	8 293 385,31	7 732 427,57	8 636 502,14	8 555 536,56	8 584 663,06	9 104 848,34	9 232 316,21

EVOLUTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
011 Charges à caractère général	2 623 728,37	2 085 640,67	2 511 502,45	2 656 896,44	2 617 154,26	2 794 720,75	2 833 846,84	2 873 520,70
012 Charges de personnel	3 788 665,83	3 726 017,03	3 737 214,68	4 015 530,31	4 026 524,13	4 361 699,92	4 422 763,72	4 484 682,41
014 Attention de produits	22 075,00	22 695,00	25 418,00	0,00	13 346,00	7 792,00	7 901,09	8 011,70
65 Autres charges gestion courante	660 089,41	572 414,97	956 072,78	574 337,30	696 276,84	594 814,02	603 141,42	611 585,40
66 Charges financières	198 227,35	171 730,76	146 652,13	125 239,02	124 653,60	141 610,09	143 592,63	145 602,93
dont intérêts d'emprunt	193 927,85	179 584,43	154 652,32	133 514,79	127 483,89	145 999,04	148 043,03	150 115,63
dont ICNE	4 248,11	-7 891,83	-8 001,25	-8 275,77	-2 830,29	-5 038,95	-5 109,50	-5 181,03
67 charges exceptionnelles	1 213,10	189,00	1 430,50	4 930,14	201,70	0,00	0,00	0,00
68					637,09	516,02	523,24	530,57
042 op. d'ordre Tr. entre sections	523 702,35	319 687,07	343 340,91	367 374,72	402 548,30	679 156,26	688 664,45	698 305,75
Auto financement	693 000,00	400 000,00	668 500,00	650 000,00	423 281,00	306 017,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL	7 817 701,41	6 898 374,50	8 390 131,45	8 394 307,93	8 304 622,92	8 886 326,06	9 100 433,39	9 222 239,45

Conclusion

Après les fortes hausses de taxe foncière enregistrées partout en France en 2023, les communes ont eu la main moins lourde en 2024.

Mais Gauchy n'est pas concernée par la hausse des taux d'imposition et cela depuis 1996.

Alors même si en 2025 nous continuerons à aller de l'avant, fidèles à nos engagements avec la population, nous maintiendrons les taux à leur niveau actuel soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,96 %

Ces taux tiennent compte de la réforme de la fiscalité directe locale qui est intervenue en 2021.